



Appel de projets

## Projet de démonstration pour les personnes en situation d'itinérance

Direction générale

Services Québec de l'Estrie

Mai 2025

Appel de projets  
Projet de démonstration pour les personnes en situation d'itinérance

Table des matières

Introduction.....	3
Contexte de l'appel de projets .....	3
Objectif et précisions du projet de démonstration .....	4
Clientèle visée par l'appel de projets .....	4
Durée du projet.....	5
Montant du projet.....	5
Critères de sélection du projet .....	5
Conditions spécifiques.....	5
Dépôt du projet.....	6
Personne-ressource .....	6
<b>Annexe 1</b> .....	<b>7</b>

# Appel de projets

## Projet de démonstration pour les personnes en situation d'itinérance

### Introduction

Dans le cadre du [Plan d'action interministériel en itinérance \(PAII\) 2021-2026](#), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) est porteur de la **mesure 8.1 : Documenter les initiatives en matière d'éducation, de pré-employabilité et d'emploi en vue de constituer un projet de démonstration**. Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) collabore à cette mesure.

Ainsi, la présente est un appel de projets de démonstration sous forme de projets-pilotes favorisant l'éducation, la pré-employabilité ou l'emploi des personnes en situation d'itinérance (PSI) ou à risque de l'être.

Les dépôts de projets devront être réalisés par des promoteurs de la région de l'Estrie.

### Contexte de l'appel de projets

La *Politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir* définit l'itinérance comme « un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes »<sup>1</sup>.

Les caractéristiques des PSI sont très variées et leur parcours s'inscrit dans une grande diversité de situations. Voici quelques **faits saillants du dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec de 2022**<sup>2</sup>:

- Pour l'ensemble du Québec, le nombre total de personnes en situation d'itinérance visible estimé se situe à 10 000, dont environ 47 % sont à Montréal;
- Selon l'estimation du nombre de personnes en situation d'itinérance visible lors du dénombrement de 2022 et de 2018, l'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance a augmenté de 51% en Estrie;
- Trois premières sources de revenus des PSI:
  - Programme d'assistance sociale : 61,7 %
  - Emploi : 15,8 %
  - Bouteilles vides, mendicité, travail du sexe, vente de drogues : 10,0 %
- En 2022, 13 % des personnes sondées se sont identifiées comme Autochtones, soit 5 fois plus que dans l'ensemble de la population.

#### L'itinérance visible et l'itinérance cachée

Une personne est considérée comme étant en situation **d'itinérance visible** si elle n'a pas de domicile permanent et sécuritaire ET se trouve, le soir du dénombrement, sans abri, dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine (par exemple, une voiture, un abri de fortune ou une entrée de porte) ou dans une ressource temporaire (notamment une ressource d'hébergement d'urgence, un refuge pour femmes victimes de violence conjugale, une ressource de transition, un centre de thérapie, un centre de réadaptation en dépendance, un centre de crise, un centre hospitalier, un établissement de détention provincial ou un quartier cellulaire d'un service de police). Une personne est décrite comme étant en situation **d'itinérance cachée** si elle est hébergée temporairement chez d'autres personnes ou dans un hôtel ou un motel, sans avoir de domicile fixe permanent, ou si elle demeure dans une maison de chambres<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Informations tirées du site [À propos de l'itinérance](#), consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

<sup>2</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux. [\[En ligne\]](#)

<sup>3</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux. [\[En ligne\]](#)

# Appel de projets

## Projet de démonstration pour les personnes en situation d'itinérance

### Objectif et précisions du projet de démonstration

- Favoriser la (ré)intégration soit scolaire et/ou sociale et/ou socioprofessionnelle des PSI ou à risque de l'être, par un soutien et un accompagnement adapté aux besoins de ces personnes.

Les interventions pour favoriser l'intégration sociale, scolaire ou socioprofessionnelle des PSI pourront être faites en prévention ou pour aider la personne à lever des obstacles à sa (ré)intégration.

Dans ce cadre, le projet devra s'articuler autour d'au moins un des trois axes suivants :

- **Documentation** : documenter les besoins en emploi et en éducation, en plus des réalités et des difficultés rencontrées par les PSI;
- **Expérimentation** : Expérimenter, encourager ou renforcer des approches nouvelles ou existantes pour bien accompagner les PSI dans leur (ré)intégration dans la société, à l'école ou au marché de l'emploi;
- **Adaptation d'outils** : Fournir aux PSI des services adaptés aux difficultés qu'elles rencontrent afin de leur donner des outils qui favorisent leur intégration sociale ou socioprofessionnelle.

Le projet devra intervenir à l'intérieur d'un ou des champs d'intervention des ministères participants.

Champs d'intervention	
<p><b>Employabilité</b> : capacité individuelle à acquérir et à maintenir les compétences requises pour augmenter ses chances de trouver et de conserver un emploi, puis de s'adapter à de nouvelles formes de travail.</p> <p><b>Pré-employabilité</b> : éléments qui doivent être mis en place avant que la personne soit prête à entreprendre une démarche d'employabilité. À cette étape, la personne doit surmonter des obstacles de manière à lui permettre de retrouver une stabilité personnelle et la disponibilité nécessaire pour débiter une démarche vers une insertion professionnelle.</p>	<p><b>Scolarité</b> : en fonction des besoins de la personne, démarche d'orientation possible auprès des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) et de reconnaissance des acquis (RAC) dans un centre d'éducation des adultes afin de permettre à la PSI de planifier son projet de vie, de retrouver confiance en ses capacités et de développer les compétences qui l'emmèneront à atteindre le but qu'elle s'est fixé.</p>

### Clientèle visée par l'appel de projets

Cet appel de projets s'adresse aux PSI ou à risque de l'être qui ont les caractéristiques suivantes :

- Être âgées de 16 ans et plus;
- Être éloignées du marché du travail ou du réseau scolaire;
- Être socio-économiquement défavorisées;
- Connaître des difficultés d'intégration ou de participation sociale;
- Avoir un besoin de divers services de soutien et modulés dans le temps;
- Être volontaires et avoir un intérêt pour obtenir des mesures et services d'aide à l'emploi et/ou à l'intégration scolaire.

# Appel de projets

## Projet de démonstration pour les personnes en situation d'itinérance

### Durée du projet

Le projet devra se terminer au plus tard le 31 mars 2026.

Aucun projet de ne pourra débuter avant la signature de l'ensemble des parties.

### Montant du projet

Considérant qu'il est souhaité réaliser plusieurs projets de démonstration au Québec, le montant maximal pour un projet est de 100 000\$.

### Critères de sélection du projet

#### Le projet de démonstration devra :

- Préciser comment le projet répond à l'objectif ciblé (favoriser la (ré)intégration soit scolaire et/ou sociale et/ou socioprofessionnelle des PSI ou à risque de l'être, par un soutien et un accompagnement adapté aux besoins de ces personnes);
- Respecter les critères et les modalités liés à l'appel de projets (durée, budget, objectifs, champs d'intervention, etc.);
- Démontrer qu'il y a un caractère innovant et se distinguer des stratégies et des actions déjà existantes (offre complémentaire à celle existante des services publics d'emploi);
- Présenter une originalité dans les moyens pour rejoindre cette clientèle et favoriser son engagement;
- Permettre la participation de plusieurs partenaires et l'expérimentation de nouveaux modèles de partenariat;
- Prévoir une reddition de comptes démontrant l'atteinte des objectifs et les retombées du projet;
- Contenir des indicateurs de mesures quantitatifs et qualitatifs bien définis et décrire les retombées escomptées ainsi que leur effet structurant pour la région ciblée, de même que mentionner les particularités locales, s'il y a lieu.

#### Exemples de partenariats possibles :

- Projet en collaboration avec un service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement ([SARCA](#)) de sa région;
- Projet en collaboration avec une entreprise d'insertion;
- Ajout d'un volet (ré)intégration scolaire, sociale ou socioprofessionnelle à un projet pour les PSI déjà existant.

#### Exemples de projets qui seraient refusés :

- Les projets TAPAJ (Travail Alternatif Payé À la Journée) car ces derniers sont financés dans le cadre de la mesure 8.2 du PAII 2021- 2026;
- Projets déjà existants qui n'ont pas été bonifiés.

### Conditions spécifiques

Le promoteur devra être en mesure de supporter financièrement le projet puisque la facturation sera effectuée selon l'avancement des travaux.

Le promoteur devra faire approuver tout matériel promotionnel et informatif avant publication et prévoir un délai minimal de 10 jours ouvrables.

Le promoteur devra produire des rapports sur l'avancement des travaux sur une base régulière, entre le début du mandat et un mois après l'événement, lors du rapport final.

# Appel de projets

## Projet de démonstration pour les personnes en situation d'itinérance

### Dépôt du projet

Le dépôt des projets peut se faire en continu. Ils seront analysés et approuvés par un comité de sélection national et ce, jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire disponible.

La date limite de dépôt des projets est le **4 juillet 2025 16 h 30**.

Le promoteur devra remplir une fiche de présentation (Annexe 1 incluant les éléments suivants :

- Titre du projet
- Montant de l'aide financière demandée (estimation préliminaire des différents postes budgétaires)
- Durée du projet (date de début/date de fin)
- Identification des personnes auxquelles s'adresse le projet
- Identification des organismes partenaires et partage des responsabilités
- Détail de la problématique à laquelle répond le projet :
  - Présentation brève de la situation régionale
  - Identification des besoins (expliquer de quelle manière les besoins ont été identifiés)
  - Identification des obstacles que le projet vise à réduire
  - Identification des grands objectifs poursuivis par le projet (axe(s) d'intervention)
- Démonstration de la complémentarité avec l'offre existante
- Description des résultats attendus

Le dépôt d'un projet devra être fait par courriel à l'attention de Karine Lepage, conseillère aux stratégies clientèles et à la cohérence des services ([Karine.Lepage@ServicesQuebec.gouv.qc.ca](mailto:Karine.Lepage@ServicesQuebec.gouv.qc.ca)).

L'évaluation se fera en fonction des éléments mentionnés plus haut. Les représentants d'un projet pourraient être convoqués pour une présentation virtuelle (Teams) devant le comité d'évaluation de projets.

### Personne-ressource

Karine Lepage, conseillère régionale aux stratégies clientèles et à la cohérence des services

Direction du marché du travail et des services spécialisés

Directions générales de Services Québec de l'Estrie et de la Montérégie

450 655-7527 poste 87986

[Karine.Lepage@ServicesQuebec.gouv.qc.ca](mailto:Karine.Lepage@ServicesQuebec.gouv.qc.ca)

Appel de projets  
Projet de démonstration pour les personnes en situation d'itinérance

Annexe 1

Modèle de fiche de présentation

Région administrative ciblée -
Nom de l'organisation -
Adresse -
Numéro d'entreprise (NEQ) -
Nom de la personne responsable de la demande et coordonnées -
Titre du projet -
Montant de l'aide financière demandée (estimation préliminaire des différents postes budgétaires) -
Durée du projet (date de début / date de fin) -
Identification des personnes auxquelles s'adresse le projet -
Identification des organismes partenaires et partage des responsabilités -
Présentation du projet Détail de la problématique à laquelle répond le projet : <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation brève de la situation régionale</li><li>• Identification des besoins (expliquer de quelle manière les besoins ont été identifiés)</li><li>• Identification des obstacles que le projet vise à réduire</li><li>• Identification des grands objectifs poursuivis par le projet (axe(s) d'intervention)</li></ul> -
Démonstration de la complémentarité avec l'offre existante -
Description des résultats attendus -